



Engagée dans une démarche de réduction de déchets à la source, la Métropole vous propose des solutions locales pour réemployer, réutiliser et réparer vos objets et textiles du quotidien.

1



Je possède un objet dont je souhaite me débarrasser

2



Je le dépose dans :  
- une ressourcerie ou recyclerie  
- un espace réemploi en déchèterie  
- une déchets'tri mobile

3

S'il n'est pas collecté directement en ressourcerie, l'objet est récupéré par la structure locale spécialisée. Il est ensuite réparé, lavé et contrôlé pour être remis en vente dans une ressourcerie ou recyclerie.

4



Il pourra ainsi être racheté à petit prix avec la satisfaction d'avoir fait un geste utile !

# ADOPTEZ LE R3FLEXE

RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER



Métropole Aix-Marseille-Provence - MARSEILLE 7 - Création : Direction Communication - Photos © MAMP - 03/2024 - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



## J'adopte le réflexe du réemploi, je répare, je donne, je chine

CHEMISE

chinée dans une friperie

CANAPÉ

acheté en ressourcerie

TAPIS

donné par Julie

## ADOPTEZ LE R3FLEXE

RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

# JE RÉUTILISE POUR DONNER UNE SECONDE VIE À MES OBJETS ET TEXTILES

## J'ALLONGE LA DURÉE DE VIE DE MES OBJETS

### J'ACHÈTE EN RESSOURCERIE

afin de donner une seconde vie à des objets collectés par des structures conventionnées.



JE RETROUVE LA LISTE DES RESSOURCERIES

### RÉPARATION

je prolonge la durée de vie des objets ou des textiles avant de les jeter !

• **Je répare moi-même** à l'aide de tutos ou en participant à des Repair Cafés qui mettent à la disposition des participants une panoplie d'outils et de matériel tout en bénéficiant de l'aide d'experts bénévoles.

• **Je fais appel à un réparateur professionnel labellisé** : je peux ainsi bénéficier d'un bonus réparation déduit directement de ma facture. Il vise ainsi à encourager la réparation d'un produit cassé, au lieu de le remplacer par l'achat d'un produit neuf.

À ce jour, il existe un bonus réparation pour les produits électriques et électroniques, pour les textiles et pour les chaussures.

Pour bénéficier du bonus réparation, je me rends chez des réparateurs référencés pour leurs compétences professionnelles, et labellisés :



« Qualirépar » pour les produits électriques et électroniques (aspirateur, lave-linge, réfrigérateur, téléphone portable, téléviseur, ordinateur, perceuse, machine à café, etc...) ou

**Re\_fashion** « Refashion » pour les vêtements et chaussures.

## ESPACES REEMPLOI EN DECHETERIES ET DECHETS'TRI MOBILE



Sur les déchèteries de son territoire ainsi qu'au sein des déchets'tri mobile, la Métropole poursuit le déploiement de zones dédiées au dépôt d'objets pour le réemploi en partenariat avec des acteurs spécialisés locaux. Ces zones de réemploi permettent de déposer des objets en bon état ou à réparer, dont je souhaite me débarrasser.



JE RETROUVE TOUTES LES DATES DES TOURNÉES

### LES OBJETS ACCEPTÉS



JE RETROUVE TOUS LES ESPACES RÉEMPLOI



### LES AVANTAGES DU RÉEMPLOI

- 1 ENVIRONNEMENT** Allonger la durée de vie des objets permet de réduire la production de déchets, économiser des ressources et ainsi diminuer son empreinte écologique.
- 2 ÉCONOMIE CIRCULAIRE** En plus de favoriser l'acquisition d'objets à petits prix, le réemploi est source de création d'emplois locaux, notamment en insertion.
- 3 SOCIAL** Vos dons sont des soutiens aux associations.

Je donne et j'achète dans l'une des nombreuses structures du réemploi (ressourceries et recycleries). Je trouve la liste sur [dechets.ampmetropole.fr](https://dechets.ampmetropole.fr)

## JE DONNE UNE SECONDE VIE À MES TEXTILES



### TEXTILES AUTORISÉS

- Tous les **vêtements propres et secs**
- Les **chaussures attachées par paire**
- Les **sacs**
- Le **linge de maison** (draps, rideaux, serviettes...)

À mettre dans un sac fermé de 30 L



JE RETROUVE UN POINT DE COLLECTE PRÈS DE CHEZ MOI



### TEXTILES INTERDITS

- Les textiles humides, souillés, tachés de peinture ou autres produits chimiques : impossible de les recyclés, ils seront détruits !
- Les articles non textiles, les matelas, les sommiers, les moquettes et les toiles cirées.

**Je les dépose en déchèterie ou je fais une demande de levée d'encombrants au 0800 94 94 08**

### QUE DEVIENNENT LES TEXTILES COLLECTÉS ?

